



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR
WG.43/3/Rev.1
27 septembre 2023

Original : ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, 30 janvier 2023 – 1er février 2023

PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME ZONES ET VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023 – 2024

Préparé par le Secrétariat sur la base des recommandations des réunions STAC9 et COP11, ainsi que des résultats des activités du Plan de travail 2021-2022 de SPAW et d'autres questions régionales et internationales émergentes pertinentes.

Cette réunion est tenue virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique, pour les télécharger au besoin.

TABLE DE MATIERES

PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME ZONES ET VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPA) POUR.....	1
L'EXERCICE BIENNAL 2023 – 2024	1
ACRONYMES.....	5
PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME ZONES ET VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPA).....	1
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024	1
1. INTRODUCTION.....	1
2. PROJETS ET ACTIVITÉS	2
2.1 Coordination de Programme	2
2.1.1 Objectifs	2
Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPA.....	2
2.1.2 Personnel du Programme SPA.....	4
2.1.3 Centre d'Activités Régional de SPA (CAR-SPA) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)	6
2.1.4 Résultats attendus et indicateurs.....	7
2.1.5 Budget proposé (indicatif).....	8
2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	8
2.2.1 Objectifs	8
2.2.2 Activités.....	8
2.2.2.1 Renforcement des MPA (priorisation des MPA énumérées dans la liste SPA).....	9
(a) Continuer de mettre à jour et d'offrir le cours de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des MPA.....	9
(b) Promouvoir l'efficacité de la gestion des zones protégées.....	9
2.2.2.2 Améliorer le réseau des professionnels de MPA.....	10
(a) Renforcer les réseaux de MPA pour améliorer la coordination régionale et la coopération bilatérale.....	10
(b) Continuer à soutenir les sessions liées aux MPA lors des conférences annuelles de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (2023 et 2024).	10
2.2.2.3 Développement, mise à jour et promotion continus de la base de données régionale sur les MPA	10
2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de MPA .	10
2.2.2.5 Contribution du CAR-SPA	11
2.2.3 Résultats attendus et indicateurs.....	11
2.2.4 Projet de budget (indicatif).....	11

2.3	Mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces	12
2.3.1	Objectifs	12
2.3.2	Activités.....	12
2.3.2.1	Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, du Programme de coopération et d'autres tâches du Groupe de travail de la zone protégée	12
2.3.2.2	Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW....	13
(a)	Application du format volontaire pour la présentation des dérogations et l'établissement de rapports sur leur mise en œuvre aux Parties contractantes.....	13
b)	Aider les gouvernements à établir leurs rapports sur les dérogations prévues au paragraphe 2 de l'article 11.	13
2.3.2.3	Inscription des espèces protégées au titre du Protocole SPAW	13
2.3.2.4	Élaboration de plans de conservation et de gestion.....	13
2.3.2.5	Contribution du CAR-SPAW	14
2.3.3	Résultats attendus et indicateurs.....	14
2.3.4	Budget proposé (indicatif).....	14
2.4	Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	15
2.4.1	Objectifs	15
2.4.2	Activités.....	15
2.4.2.1	Conservation des mammifères marins.....	15
a)	Soutenir le travail en réseau	15
b)	Poursuivre les travaux sur le cadre opérationnel d'un réseau d'activités régional pour les mammifères marins et, sous réserve des orientations fournies par les Parties contractantes, soutenir sa création.....	16
c)	Améliorer la connaissance et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes.....	16
d)	Améliorer les connaissances et la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les mammifères marins	16
e)	CAR-SPAW Contribution.....	16
f)	Finaliser et lancer la mise en œuvre d'un plan de travail conjoint entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI), compte tenu de la décision de la CBI en 2022 de ne pas établir de Mémoire d'entente formel avec le Secrétariat.....	16
g)	Renforcer la collaboration avec le Sous-programme de Pollution Marine et ses protocoles relatif à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS) et Coopération en matière de Lutte contre les déversements d'hydrocarbures y compris par une plus grande collaboration entre les CAR des secrétariats. Cela inclura les impacts potentiels de l'exploration pétrolière et de l'exploitation des espèces protégées, y compris les mammifères marins et les habitats associés.....	17
2.4.2.2	Conservation des tortues marines.....	17
2.4.2.3	Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les Partenaires	17
2.4.2.4	Conservation des espèces de poissons.....	17
2.4.2.5	Une plus grande collaboration dans la gestion et la conservation.....	17

2.4.3	Résultats attendus et indicateurs.....	18
2.4.4	19
	Budget proposé (indicatif).....	19
2.5	Conservation, utilisation durable et rétablissement des écosystèmes marins et côtiers	20
2.5.1	Objectifs	20
2.5.2	Activités.....	20
2.5.2.1	Conservation des récifs coralliens	20
2.5.2.2	Approches de gestion par écosystèmes	21
2.5.2.3	Conservation des zones humides et des mangroves	21
2.5.2.4	Conservation des herbiers marins.....	21
2.5.2.5	Partage des données régionales et de la recherche sur les sargasses	22
2.5.3	Résultats attendus et indicateurs.....	22
2.5.4	Budget proposé (indicatif).....	23
	ANNEXE I : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024.....	25
	ANNEXE II : LISTE DES ACTIVITÉS NON FINANCÉES	26
	ANNEXE III : LISTE DES PROJETS DECRIVANT LA RESPONSABILITE DU SECRETARIAT ET DU CAR SPAW	28

ACRONYMES

MEA III ACP	Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - ACP-MEA Phase III
BIOPAMA	Gestion de la biodiversité et des zones protégées
CaMPAM	Réseau et forum des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes
CAR-WEN	Réseau des Caraïbes pour l'application de la loi sur la vie sauvage
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CariWet	Initiative régionale des zones humides des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds pour la biodiversité des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CREHO	Centre régional Ramsar de formation et de recherche sur les zones humides de l'hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes
DSS	Système d'aide à la décision
EBM	Gestion par écosystème
EBM-DSS	La biodiversité au service du développement durable dans les Caraïbes grâce à la gestion par écosystème
UE	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut de la pêche du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de suivi des récifs coralliens
PAM	Programme d'action mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
IAS	Espèces exotiques envahissantes
IOCARIBE	Sous-Commission des Caraïbes et des régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWC	Commission baleinière internationale
LBS	Pollution provenant de sources et d'activités terrestres
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
PAMM	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
MoC	Mémoire de coopération
MoU	Mémoire d'entente
ONG	Organisations non gouvernementales
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
PA	Zones protégées
PAME	Efficacité de la gestion des zones protégées
CAR	Centre d'activités régional
Ramsar	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
SCTLD	Maladie de perte de tissu corallien pierreux
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes

SSC	Commission de la mer des Sargasses
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour le rétablissement des tortues marines
TNC	The Nature Conservancy
ToR	Termes de référence
ToT	Formation de formateurs
PNUE	Programme des Nations unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCR	Région des Caraïbes
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues de mer de la région des Caraïbes

PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME ZONES ET VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre l'exercice biennal 2023-2024 et définit les priorités du Programme régional sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW). Au cours de cette période, le plan de travail sera axé sur les activités qui contribuent à la mise en œuvre du Protocole SPAW et à sa coordination avec d'autres programmes et organisations régionaux traitant de la conservation et de la gestion de la diversité biologique, en particulier en ce qui concerne les zones protégées et la vie sauvage, ainsi que sur les initiatives mondiales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
2. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000, et depuis la sixième Réunion de la Conférence des parties (COP6), avec l'adhésion la plus récente, du Nicaragua, en 2021, il y a actuellement dix-huit (18) gouvernements qui sont Parties contractantes (Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République dominicaine, France, Grenade, Guyana, Honduras, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinidad-et-Tobago, États-Unis d'Amérique et Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont les suivants :
 - a) Augmenter considérablement le nombre et améliorer la gestion des zones protégées nationales et des espèces dans la région des Caraïbes ;
 - b) Soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition et l'utilisation durable des ressources naturelles, pour éviter qu'elles ne deviennent menacées et en voie de disparition ;
 - c) Développer une forte capacité régionale pour la coordination de l'échange d'informations, de la formation et de l'assistance technique, à l'appui des efforts nationaux de conservation de la diversité biologique ; et
 - d) Coordonner des activités et augmenter des partenariats avec les traités et initiatives internationaux pertinents en matière de biodiversité, tels que : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), la Commission baleinière internationale (CBI) et l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Le présent plan de travail vise à assurer la poursuite et l'expansion réalistes des initiatives et des tâches découlant du plan de travail SPAW 2021-2022 ([PNUE\(DEPI\)/CAR WG.42/3 Rev.1](#)) sur la base des ressources humaines et financières escomptées. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena a préparé le présent document en tenant compte des décisions et recommandations des précédentes réunions du Protocole SPAW (Conférence des Parties [COP] et Comités consultatifs scientifiques et techniques [STAC]), et des questions pertinentes (aux niveaux régional et mondial) pour les objectifs du Protocole et du Programme SPAW, ainsi que des contributions des partenaires. Dans ce contexte, le Plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer l'approche de la gestion par écosystèmes pour faire face à la dégradation de certains services écosystémiques prioritaires, et également répondre par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières, aux questions de développement durable, en reconnaissant l'interdépendance et les aspects multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres MEA, tels que la CDB et la Convention Ramsar sur les zones humides.

5. Le plan de travail comprend cinq (5) grands éléments de programme (sous-programmes) :
- Coordination de Programme ;
 - Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des zones protégées) ;
 - Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces ;
 - La conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et
 - La conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins en utilisant l'approche de gestion par écosystème).

2. PROJETS ET ACTIVITÉS

6. Les sections suivantes fournissent un résumé des objectifs, des activités et des résultats attendus des grands projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du programme SPAW pour l'exercice biennal 2023-2024.

2.1 Coordination de Programme

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de coordination de ce sous-programme seront les suivants :
- Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre effective du Protocole SPAW ;
 - Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes ;
 - Développer des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW ;
 - Améliorer la coordination de la programmation régionale des zones protégées et la vie sauvage dans la région des Caraïbes ; et
 - Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du sous-programme SPAW.

Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPAW

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et amélioration de la mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) du PNUE	Obligations du protocole SPAW
Les États s'acquittent de plus en plus de leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena, du Protocole SPAW et d'autres MEA pertinents, tout en atteignant leurs buts et objectifs prioritaires nationaux en matière d'environnement.	Augmentation du nombre de pays ayant ratifié la Convention de Cartagena, le Protocole SPAW et les accords multilatéraux sur l'environnement associés ou y ont adhéré, et a adopté une législation habilitante pour s'acquitter de leurs obligations en matière d'AME	• Gouvernance environnementale	Article 3

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et amélioration de la mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) du PNUE	Obligations du protocole SPAW
Les Etats intègrent de plus en plus les approches gestion par écosystème (EBM), des processus nationaux de développement et de planification	Un nombre accru d'États au sein de la région des Caraïbes intègrent des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement / processus nationaux de planification par le biais de réformes juridiques, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Action pour le climat • Action Nature • Gouvernance environnementale 	Articles 3, 4, 5, 6, 10 et 17
Les États intègrent et facilitent de plus en plus les campagnes de formation et de sensibilisation au renforcement des capacités dans les processus nationaux de développement et de planification	Un nombre croissant d'États au sein de la région des Caraïbes sont habilités et ont renforcé leur capacité à identifier et à traiter les menaces qui pèsent sur les ressources marines et côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Action Nature • Gouvernance environnementale • Action pour le climat • Politique scientifique 	Articles 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22
Objectif 2 : Amélioration de la coordination sur les questions liées à SPAW			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) du PNUE connexes	Obligations du protocole SPAW
Les États collaborent de plus en plus entre eux, ainsi qu'avec la Convention de Cartagena, pour faire face aux problèmes environnementaux émergents	Augmentation du nombre de collaborations régionales et internationales, y compris la collaboration pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et le partage des données, en particulier en ce qui concerne le partage des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Action Nature • Action pour le climat • Politique scientifique • Transformation numérique 	Articles 7, 9, 11, 16, 17, 18, 21, 22
Les États et la Convention de Cartagena s'associent de plus en plus avec les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et la société civile pour réaliser les priorités environnementales nationales et régionales	Augmentation et renforcement des partenariats stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de projets visant à améliorer la gestion de l'environnement aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Action Nature • Action pour le climat • Finance et transformations économiques 	articles 7, 11, 17 et 18, 21, 22

2.1.2 Personnel du Programme SPAW

8. Pendant la période 2023-2024, la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités programmatiques seront supervisées par l'Officier de programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale du programme et des fonctions de secrétariat du Protocole, avec l'appui de l'Officier de programme auxiliaire et de l'assistant de programme (JPO), les volontaires des NU (UNV) et des stagiaires, le cas échéant, si faisable.
9. Un appui supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera reçu du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et soutenu par le Gouvernement français. Le CAR-SPAW a été placé institutionnellement sous la rubrique « DEAL » Guadeloupe (*La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*), qui est le représentant local du Ministère français chargé de l'environnement. Le CAR-SPAW se consacre à soutenir le protocole SPAW. Le personnel à temps plein se compose d'un (1) Directeur Exécutif, d'un (1) Officier de Programme et d'un (1) Assistant Administratif financé par le Ministère français de la Transition écologique. Ils sont assistés par des volontaires du service civil et d'autres agents contractuels à durée déterminée qui soutiennent des domaines spécifiques du plan de travail en fonction des fonds disponibles. Actuellement, l'équipe se compose de deux (2) volontaires du service civil avec des contrats d'un an, et de trois (3) employés supplémentaires sur des postes de trois (3) ans via un financement des ministères européen et français pour travailler sur des domaines spécifiques du plan de travail, principalement : mégafaune marine, écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves) & herbiers marins) et les MPA. La répartition des tâches entre l'Officier de programme SPAW et l'équipe du CAR-SPAW en ce qui concerne les projets est détaillée à l'annexe I.
10. Les principales responsabilités et fonctions assumées dans la mise en œuvre du Protocole et du Programme SPAW sont les suivantes :
- a) Coordination avec les programmes, donateurs et organisations compétents pour développer les synergies et la collaboration sur des questions d'intérêt commun, selon qu'il convient, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
- Avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) visant, par exemple, l'application de mesures de conservation pour protéger les espèces migratrices et leurs habitats, ainsi que l'échange de connaissances avec l'inscription d'espèces et zones protégées sous SPAW.
 - Avec la Convention sur les espèces migratrices (CMS) visant, par exemple, l'application des mesures de conservation pour protéger les espèces migratrices et leurs habitats ainsi que l'échange de connaissances avec l'inscription des espèces et des zones protégées sous SPAW, y compris le réexamen de l'intérêt des Parties à établir et à soutenir un réseau régional de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, Caribbean Wildlife Enforcement Network (CARWEN)¹ tel que présenté au STAC8 de SPAW.
 - Avec la Commission baleinière internationale (CBI) à travers, par exemple, le développement de projets communs et une collaboration technique entre la CBI et le CAR-SPAW.
 - Avec Ramsar pour, par exemple, une approche intégrée de protection et de suivi des zones humides au sein des sites inscrits sur la liste SPAW.
 - Avec les organismes régionaux des pêches tels que le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) et la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) de la FAO sur des sujets tels que les prises accessoires, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), les MPA, les sargasses et les espèces inscrites sur la liste des SPAW, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêches de sites de reproduction de poissons, le cas échéant.
 - La coopération se poursuivra également avec divers autres organismes régionaux sur des questions thématiques intéressant le Protocole SPAW.

¹ Officiellement nommé CaribWEN

- b) Appui et implication dans les processus, initiatives et approches mondiaux pertinents, tels que :
- Soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité (GBF) de Kunming-Montréal en mettant l'accent sur les MPA et autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) et en collaboration avec le Secrétariat de la CDB ;
 - Une plus grande intégration des approches de l'économie bleue dans le cadre de SPAW et des liens avec le GBF Kunming-Montréal ;
 - Sur demande, fournir des informations sur SPAW et ses travaux à la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale. D'autres directives à fournir par les Parties contractantes pendant les STAC10 SPAW, COP12 SPAW et IGM20/COP17 ;
 - Soutenir les Parties contractantes, le cas échéant, dans leur approche régionale visant à inclure ou à renforcer les actions en faveur des écosystèmes de carbone bleu dans les futures contributions déterminées au niveau national (NDC). Sous réserve de la définition par les Parties contractantes de la manière dont cet appui fera progresser les contributions au Protocole SPAW ;
 - Élaboration/amélioration de bases de données nationales et/ou régionales et de plateformes de gestion de l'information, y compris la préparation du prochain rapport sur le État des habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes;
 - Explorer l'élaboration de nouveaux projets multi-domaines d'intervention qui tiennent compte de la nature, des changements climatiques, de la biodiversité, des écosystèmes et des questions socioéconomiques, y compris par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- c) Soutenir la mise en œuvre des protocoles de coopération (MoC) / Mémoire d'entente (MoU) existants et des accords de collaboration avec les MEA et initiatives pertinentes : CDB, CMS, CRFM, Ramsar, IAC, SSC, etc.
- d) Établir de nouveaux partenariats pour renforcer le travail des objectifs SPAW et aborder des questions thématiques / émergentes telles que :
- Une plus grande intégration des activités liées à l'acidification des océans grâce, par exemple, à la collaboration avec la Communauté de pratique sur l'acidification des océans dans le cadre du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans et à la communication avec la sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE) concernant tout travail futur potentiel sur l'acidification des océans, y compris le partage des annonces d'appels de financement connexes pour la région ;
 - Les espèces envahissantes nouvelles ou existantes conformément aux besoins régionaux ;
 - En ce qui concerne la question de l'exploitation minière des grands fonds marins et les implications potentielles pour les parties contractantes, les Parties et le Secrétariat sont encouragés d'échanger des informations pertinentes sur le Protocole SPAW par le biais des mécanismes existants pour les négociations en cours avec l'Autorité internationale des fonds marins ;
 - Coopération sur l'afflux de sargasses avec des initiatives régionales et mondiales pertinentes pour étudier les causes et promouvoir les synergies et les solutions ;
 - Renforcer les liens avec la société civile, notamment par la création éventuelle d'un consortium ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.43/CRP.1](#)) à l'appui du sous-programme SPAW, reconnaissant la contribution des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Convention et du Protocole SPAW.
- e) Poursuivre la mise en œuvre du Protocole SPAW et l'élaboration de son sous-programme régional d'appui par les moyens suivants :
- Élaboration du plan de travail et du budget pour l'exercice biennal 2025-2026 ;
 - Organiser et assurer le service au STAC10 SPAW et de la COP12 en 2023 ;
 - Promotion du Protocole SPAW par le biais d'exposés dans les instances pertinentes et de communications avec les gouvernements ; et

- Sensibiliser davantage le public à différents niveaux et par les voies appropriées, afin d'engager et d'appuyer d'autres Parties et d'améliorer la réalisation des objectifs du SPAW au titre du sous-programme.
- f) Poursuivre la collecte de fonds auprès des gouvernements, donateurs et organisations concernés, notamment en étudiant la faisabilité d'autres options de collecte de fonds.
11. Un projet intitulé « Renforcer la gouvernance régionale des océans par une meilleure gestion par zone et des zones marines protégées, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale » qui sera financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est en phase de préparation. Le projet contribuera à renforcer la gouvernance régionale des océans grâce à une collaboration et une coordination efficace entre les différents RSCAP et diverses organisations sectorielles (par exemple, les organisations de pêche et de biodiversité). Le calendrier prévisionnel des travaux est pour une période de 8 mois de septembre 2023 à avril 2024.

2.1.3 Centre d'Activités Régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)

12. La programmation conjointe et la collecte de fonds pour les activités pertinentes et la coordination se poursuivront, selon qu'il conviendra, avec le CAR-SPAW au cours de l'exercice biennal, en particulier pour :
- Renforcer la collaboration et la coordination entre le Secrétariat et les CAR dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et le soutien à la mise en œuvre du Protocole SPAW par les Parties contractantes.
 - Soutenir la conservation des espèces menacées, en voie de disparition et migratrices, y compris les poissons-perroquets, les mérous de Nassau, les poissons-scie, les élasmobranches, les tortues marines et les oiseaux migrateurs, en particulier par la collaboration avec WIDECAS, Birds Caribbean et les organisations régionales de pêche (c'est-à-dire WECAFC, CRFM, GCFI), et encourager les projets de conservation sur d'autres espèces inscrites sur la liste SPAW pour lesquelles peu d'actions sont actuellement menées (y compris les plantes, les poissons, les reptiles et les mammifères).
 - Continuer de coopérer avec les institutions concernées sur la question des espèces exotiques envahissantes (IAS) (renforcer les échanges et les actions avec LBS et d'autres CAR), contribuer à redynamiser les réseaux et les initiatives IAS sous réserve de la disponibilité des fonds.
 - Continuer de collaborer avec les partenaires concernés afin d'évaluer et de fusionner l'information et les pratiques exemplaires sur la gestion de l'afflux des sargasses, affectant les pays des Caraïbes et les petits États insulaires en développement (PEID). Encourager la poursuite de la collaboration avec le Protocole LBS et la coordination avec les partenaires en Afrique de l'Ouest (par exemple, la Convention d'Abidjan).
 - Continuer de tenir à jour la liste des espèces figurant aux annexes I à III du protocole SPAW.
 - Préparer et diffuser des versions trimestrielles du bulletin SPAW et mettre régulièrement à jour le site Web du CAR-SPAW avec des informations sur les projets et activités SPAW et les résultats de ceux-ci.
 - Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le plan de travail SPAW.
 - Co-présider GCRMN-Caraïbes pour développer et mettre en œuvre des activités, ainsi que participer en tant que membre du GCRM mondial et de l'ICRI.
 - Promouvoir le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider dans d'autres développements, conformément au mandat des Parties, la collecte de fonds et la ratification par les non-Parties.
 - Lancer de nouveaux appels à propositions pour les petites et moyennes subventions ; et trouver des donateurs intéressés par le financement de projets de conservation dans la région des Caraïbes.
 - Coordonner les groupes de travail ad hoc du STAC en vue d'améliorer leur fonctionnement et leur travail. En particulier, motiver les signataires du protocole SPAW à désigner des experts afin de diversifier les

compétences et l'expertise et d'assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive. Veiller à ce que les tâches obligatoires et spécifiques identifiées par le STAC soient correctement traitées et documentées.

- Renforcer la communication active avec les Parties par le biais de la plateforme de travail d'équipe et des réunions bilatérales intersessions avec les points de liaison.

2.1.4 Résultats attendus et indicateurs

13. Les principaux résultats de la coordination du programme, en collaboration avec le CAR-SPAW et les partenaires, le cas échéant, et les indicateurs de leurs réalisations seront les suivants :

Réalisations	Indicateurs de succès
<p>Tenue de la 12e Réunion des Parties contractantes à SPAW (COP12 SPAW)</p> <p>Tenue de la 10e réunion du Comité consultatif scientifique et technique de SPAW (STAC10)</p> <p>Élaboration d'un plan de travail stratégique et rationalisé SPAW 2025-2026</p> <p>Fonds recueillis à l'appui des objectifs SPAW</p> <p>Participation accrue des donateurs et des organismes de financement compétents aux activités de SPAW</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue avec succès des réunions, avec des décisions et des recommandations appropriées qui vont soutenir la protection des habitats côtiers et marins importants et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages. • Élaboration d'un plan de travail exhaustif qui comprend : Des activités durables pour atteindre les objectifs de SPAW et conformes aux priorités des Parties contractantes au SPAW, telles qu'elles sont définies dans les recommandations du STAC et les décisions de la Conférence des Parties. • Augmentation du nombre de collaborations et d'initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage de données, l'éducation environnementale et

Réalisations	Indicateurs de succès
<p>Collaborations et synergies avec les organisations et initiatives pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région</p> <p>Mise en œuvre des Mémoires d'entente avec les partenaires concernés</p>	<p>Sensibilisation et renforcement des capacités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de mise en œuvre des Mémoires d'entente élaborés conjointement avec le Secrétariat et actions prioritaires identifiées.
<p>Participation accrue des gouvernements dans SPAW</p> <p>Activités et autres Parties adhérant au Protocole SPAW</p>	<p>Augmentation du nombre de pays ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré au Protocole SPAW et engagement accru de ceux qui sont déjà Parties contractantes, ainsi que l'incorporation de SPAW aux objectifs de la gestion nationale de l'environnement</p> <p>Stratégies / Processus nationaux de planification</p> <p>Un plus grand nombre de Parties contractantes versent leur contribution au Protocole et déploient tous leurs efforts pour régler leurs arriérés de contributions</p>

2.1.5 Budget proposé (indicatif)

Activité	2023			2024		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Salaire de l'Officier de programme/assistant et autres dépenses d'appui ^{1,3}	365 664	345 846	711 510	419 800	360 002	779 802
COP12 et STAC10 Préparation des réunions ²	0	211 143	211 143	0	0	0
TOTAL (\$US)	365 664	556 989	922 653	419 800	360 002	779 802

*Comprend le financement de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW du site Web du CAR, le bulletin SPAW, les traductions, etc. et financement du projet MEA III ACP

Remarque : 1) Les frais de fonctionnement du CAR-SPAW (8 personnes) sont pris en charge directement par le Gouvernement français et les projets ; pour 2023, cela comprend les coûts d'intégration de l'Officier de programme SPAW et le salaire de mai à décembre)

2) Soutien à la COP12 fourni par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas

3) Comprend le financement du projet du golfe du Mexique (GdM)

2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes**2.2.1 Objectifs**

14. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées de la région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées dans la région ;
- Aider les gouvernements et les ONG à développer les capacités humaines, afin d'accroître l'efficacité de la gestion des zones marines protégées (MPA), tant sur les sites que dans le système national ;
- Sensibiliser les gouvernements sur la nécessité et l'importance du financement des zones protégées et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
- Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation des ressources naturelles importantes, qui sont nécessaires pour le développement durable de la région.

2.2.2 Activités

15. La mise en œuvre quotidienne des activités relevant de ce sous-programme sera supervisée par l'Officier de programme SPAW et le CAR-SPAW. Les grands projets comprendront les activités décrites ci-dessous :

- Les initiatives de renforcement des capacités des MPA seront soutenues dans le cadre du projet « *Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA III* », financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de la Division juridique du PNUE (2 250 000 \$US). L'objectif principal de ce projet de cinq (5) ans (2020-2024) est de « développer un réseau fonctionnel de zones protégées classées à SPAW couvrant des habitats et des écosystèmes interconnectés pour restaurer et maintenir la santé des océans » ;
- Le renforcement des capacités des MPA sera encore renforcé dans le cadre du projet « *Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable (PROCARIBE+)* » ([UNEP\(DEPI\)/CAR IG.43/INF.3](#)), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'objectif de ce projet de quatre (4) ans (2023-2027) est de « protéger, restaurer et exploiter le capital côtier et marin naturel des grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil, afin de catalyser les investissements dans une économie bleue post-covid durable et résiliente au climat, grâce à une coordination et une collaboration régionales renforcées et à

des partenariats de grande envergure ». Suite à l'approbation officielle du CEO du projet PROCARIBE+ par le FEM en décembre 2022, le Secrétariat examinera les domaines d'appui possibles et les allocations budgétaires respectives pour la mise en œuvre, y compris sur des produits et des résultats spécifiques. Les pays bénéficiaires comprennent tous les pays qui ont approuvé la proposition en fournissant un financement du FEM, mais d'autres pays qui ont approuvé le projet et/ou fournissent un cofinancement, tels que les États-Unis et le Royaume des Pays-Bas, participeront également à certaines activités.

- Les réseaux de MPA seront renforcés et un soutien à l'efficacité des MPA sera fourni à travers le projet « *Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du Grand écosystème marin du golfe du Mexique (GdM LME)* » ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.43/INF.39](#)) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet de quatre (4) ans (2023-2027) est « *spécifiquement axé à faciliter la mise en œuvre de l'analyse diagnostique transfrontalière (TDA – 2011) et du plan d'action stratégique (PAS – 2013) approuvés par le Mexique et les États-Unis pour la gestion intégrée du GdM-LME. L'objectif à long terme du PAS en matière de qualité de l'écosystème (EcoQO) du milieu marin du GdM est d'améliorer la qualité de l'eau ; améliorer la vitalité économique, en évitant l'épuisement et en récupérant les ressources biologiques marines ; et conserver et restaurer les écosystèmes côtiers et marins.*- L'efficacité de la gestion des MPA sera encouragée et renforcée dans les MPA existantes et nouvelles et autres mesures de conservation efficaces par zone par le projet intitulé « Renforcer la gouvernance régionale des océans par une meilleure gestion par zone et des zones marines protégées, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le projet est en phase de préparation et le calendrier prévisionnel des travaux est pour une période de 8 mois de septembre 2023 à avril 2024.

16. Le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant, collaborent avec les Parties contractantes, y compris les gestionnaires des zones protégées inscrites sur la liste SPAW, et d'autres partenaires concernés, le cas échéant, pour élaborer une proposition de création d'un réseau pour les zones protégées inscrites sur la liste SPAW, coordonné par le Secrétariat ou le CAR-SPAW, dans le but de comprendre et de répondre aux besoins des gestionnaires des zones protégées, afin d'améliorer l'efficacité de ces dernières. La proposition devrait inclure une vision stratégique, un plan de travail, une structure institutionnelle et un budget, et serait présenté au STAC 11 et à la COP13 pour analyse.

2.2.2.1 Renforcement des MPA (priorisation des MPA énumérées dans la liste SPAW)

(a) Continuer de mettre à jour et d'offrir le cours de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des MPA.

17. Deux (2) ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des zones protégées et la gestion et la mise en réseau des zones marines protégées (MPA) seront organisés pour au moins quinze (15) professionnels de MPA dans la région des Caraïbes. Les ateliers seront financés par le projet ACP-MEA III et amélioreront les capacités et favoriseront la durabilité à long terme.

(b) Promouvoir l'efficacité de la gestion des zones protégées.

18. Grâce au financement du projet ACP-MEA III, plusieurs activités seront mises en œuvre pour soutenir les professionnels de MPA SPAW, notamment :

- Une (1) évaluation régionale d'efficacité de la gestion des zones protégées sera menée au début et à la fin du projet ACP-MEA-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) MPA inscrites au titre du protocole SPAW. Ceux-ci serviront d'évaluations de référence et d'évaluation pour déterminer la réussite

du projet.

- Organisation de deux (2) ateliers régionaux de formation de cinq (5) jours. Ces ateliers formeront au moins vingt (20) professionnels de MPA sur les bases de l'efficacité de la gestion et seront offerts en anglais, en espagnol et en français. Les ateliers bénéficieront à la fois les Parties contractantes au Protocole SPAW et les non parties au Protocole SPAW.

2.2.2.2 Améliorer le réseau des professionnels de MPA

(a) Renforcer les réseaux de MPA pour améliorer la coordination régionale et la coopération bilatérale

19. Dans le cadre du projet du grands écosystèmes marins du GdM, plusieurs activités seront mises en œuvre pour renforcer les réseaux de MPA, notamment :
- Cartographie des institutions et identification des opportunités d'intégration par la création d'un Groupe de coordination bilatérale, une évaluation des lacunes et la convocation d'une série de réunions régionales.
 - Élaboration et mise en œuvre de propositions à l'appui de l'amélioration des capacités de gouvernance et des possibilités de transformation.

(b) Continuer à soutenir les sessions liées aux MPA lors des conférences annuelles de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (2023 et 2024).

20. Le Secrétariat s'efforcera de continuer à soutenir une session liée aux MPA lors des réunions annuelles de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes. Cela facilitera les discussions sur les questions émergentes et favorisera l'échange d'information entre les gestionnaires, les pêcheurs et les scientifiques, afin d'assurer une collaboration et une participation continues entre les intervenants.

2.2.2.3 Développement, mise à jour et promotion continus de la base de données régionale sur les MPA

21. Par la mise en œuvre du projet EBM-DSS (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.13), la base de données CaMPAM a été restructurée et élargie pour inclure des informations sur mille soixante-neuf (1069) MPA marines et côtières de quarante-quatre (44) pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes. La base de données sera transférée par le Secrétariat de SPAW sur le site Web de l'ONU à la Convention de Cartagena et continuera d'être mise à jour dans le cadre du projet ACP-MEA III.

2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de MPA

22. Sous réserve des décisions sur la réactivation du CaMPAM, le Secrétariat, le CAR SPAW et le réseau continueront de contribuer, dans la mesure du possible, aux initiatives nationales de MPA liées à la science, à la gestion et aux politiques de conservation marine, ainsi qu'aux échanges qui améliorent l'efficacité des MPA, et à la coordination avec les efforts internationaux pertinents. Cela comprendra une collaboration avec des organisations régionales et internationales telles que: MPA Connect, Initiative défi des Caraïbes (CCI), le Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF), la Stratégie de la CARICOM pour la biodiversité, le programme de diversité biologique des Caraïbes de TNC, le Corridor biologique des Caraïbes, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre de la biodiversité et la gestion des zones protégées (BIOPAMA), le Fonds MAR, les réseaux impliqués dans la collaboration transatlantique entre les MPA, ainsi que la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité, Kunming-Montréal.

Dans le cadre du projet ACP-MEA III, des échanges d'apprentissage auront lieu en participant à au moins quatre (4) réunions régionales et internationales afin d'identifier les opportunités de collaboration entre les MPA SPAW et avec d'autres organisations et programmes. Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants de chaque pays SPAW, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils d'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME).

2.2.2.5 Contribution du CAR-SPAW

23. Poursuivre et améliorer le processus d'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW avec les Parties contractantes concernées, selon qu'il convient, avec l'outil en ligne et développer davantage la coopération des zones protégées inscrites ;
24. Si le financement est disponible, le CAR-SPAW pourrait soutenir l'élaboration d'une proposition pour la création d'un réseau de zones protégées inscrites sur la liste SPAW, dans le but de comprendre et de répondre aux besoins des gestionnaires des zones protégées et d'améliorer l'efficacité des zones protégées.

2.2.3 Résultats attendus et indicateurs

25. Les principales réalisations et indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Réalisations	Indicateurs de succès
Élaboration d'une proposition pour la création d'un réseau de zones protégées inscrites sur la liste SPAW qui répondrait aux besoins des gestionnaires des zones protégées inscrites sur la liste SPAW, y compris une vision stratégique, un plan de travail, une structure institutionnelle et un budget	Nombre de gestionnaires de zones protégées inscrites sur la liste SPAW impliqués dans le processus de création du réseau de zones protégées inscrites à SPAW Présentation réussie au STAC11 et à la COP13
Amélioration de la coopération régionale et bilatérale, ainsi que de la collaboration avec les initiatives nationales et internationales de MPA	Augmentation du nombre d'actions conjointes avec des réseaux régionaux ou sous-régionaux de zones protégées ou d'autres initiatives pertinentes.
Relations et collaborations plus solides entre les MPA, les professionnels, les scientifiques, les pêcheurs et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les experts internationaux et régionaux	Augmentation du nombre de participants à des activités conçues pour : soutenir et renforcer la gestion de la zone protégée tout au long de la région des Caraïbes.

2.2.4 Projet de budget (indicatif)

Activité	2023			2024		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Renforcement des MPA						
Cours de formation de formateurs ¹	0	20 000	20 000	0	20 000	20 000
Évaluation régionale du PAME ¹	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Ateliers régionaux de formation ¹	0	10 500	10 500	0	15 500	15 500
Soutenir l'efficacité de la gestion des zones marines protégées ³	0	3 710	3 710	0	10 600	10 600
Améliorer le réseau des professionnels de MPA						
Soutien au renforcement des réseaux de MPA ²	0	0	0	0	50 800	50 800

Soutenir les sessions de MPA lors des conférences du GCFI (2023 et 2024) ¹	0	15 000	15 000	0	15 000	15 000
Développement, mise à jour et promotion continus de la base de données régionale sur les MPA						
Base de données régionale sur les MPA	0	0	0	0	0	0
Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de MPA						
Soutien aux initiatives nationales et internationales de MPA ¹	0	0	0	0	0	0
Échanges d'apprentissage ¹	0	147 000	147 000	0	17 000	17 000
TOTAL (\$US)	0	288 900	288 900	0	205 900	205 900

1 Comprend des fonds provenant de projets de renforcement des capacités liés aux accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique, dans les Caraïbes et dans les Caraïbes.

Pays du Pacifique (ACP) – Phase III (ACP-MEA)

2 Comprend les fonds du projet du grand écosystème marin du GdM

3 Comprend le financement du CAR-SPAW, ainsi que d'autres sources

Montant approximatif converti d'Euros en USD, en utilisant le taux de conversion 1 € : 1,06 US\$

2.3 Mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces

2.3.1 Objectifs

26. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Promouvoir et aider à la mise en œuvre des lignes directrices portant sur la création, la gestion et l'établissement de zones protégées, et l'inscription élaborée au titre du Protocole SPAW ;
- b) Promouvoir la planification nationale des zones protégées, y compris l'élaboration d'une législation pertinente et des mécanismes d'établissement de rapports, le cas échéant ; et
- c) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices sur la conservation et la gestion des espèces, dans le cadre du Protocole SPAW.

2.3.2 Activités

27. Les activités à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal sont les suivantes :

2.3.2.1 Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, du Programme de coopération et d'autres tâches du Groupe de travail de la zone protégée

28. Suite au STAC9 SPAW (2021) et aux termes de référence adoptés par les groupes de travail au STAC SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1), le Groupe de travail ad hoc du STAC sur les zones protégées continuera d'évaluer les nouvelles propositions des Parties et de traiter les questions relatives aux zones protégées, comme demandé par le STAC10. Un appel aux Parties à soumettre des propositions d'inscription de zones protégées sera lancé par le Secrétariat et le CAR-SPAW
29. Le soutien aux sites protégés sera exploré conformément aux termes de référence du groupe ([UNEP\(DEP\)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1](#)) et les recommandations pertinentes du STAC10. Le Groupe de travail peut continuer, selon qu'il convient, à mettre en œuvre des tâches qui n'ont pas été entièrement achevées au cours de la dernière période biennale, en particulier la révision, le cas échéant, de la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles zones protégées à inscrire en tant que sites SPAW.

30. Les activités ci-dessous pourraient être envisagées, sous réserve de la disponibilité de fonds et de ressources :
- a) Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données sur les zones protégées inscrites au Protocole SPAW, y compris l'outil en ligne où les Parties préparent et soumettent les rapports qui ont été soumis dans le cadre de la candidature au STAC pour examen.
 - b) Renforcer la coopération avec les organismes régionaux de pêche et les MEA existants (c'est-à-dire CRFM, FAO-WECAFC, OSPESCA et Mémoire d'entente CMS Shark).
 - c) Poursuivre les efforts visant à simplifier et à mettre à jour la procédure (y compris les critères et le tableau d'évaluation) pour l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, avec le soutien du CAR-SPAW et du Groupe de travail ad hoc du STAC sur les zones protégées.
 - d) Diffuser largement, et mettre à jour le cas échéant, la fiche d'information sur le processus d'inscription sur la liste SPAW et les sites inscrits préparée par le Secrétariat en anglais en espagnol et en français.
 - e) En collaboration avec la partie contractante appropriée pour chaque site, continuer à construire des espaces dédiés pour chaque zone protégée inscrite sur la liste SPAW en utilisant le Site web du CAR-SPAW et la Base de données CaMPAM/sources d'information sur la connectivité biologique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10 et UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9)
 - f) Soutenir les zones protégées et la gestion des espèces envahissantes, tout en tenant compte de l'*afflux des sargasses*, le cas échéant.

2.3.2.2 Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW

31. Le groupe de travail ad hoc du STAC SPAW sur les dérogations poursuivra ses travaux conformément aux termes de référence révisés des groupes de travail du STAC SPAW à la suite du STAC10 et de la COP12 :

(a) Application du format volontaire pour la présentation des dérogations et l'établissement de rapports sur leur mise en œuvre aux Parties contractantes.

32. Encourager les Parties à utiliser les Lignes directrices pour évaluer les dérogations au titre du paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3) et utiliser le format de rapport volontaire (anglais, espagnol et français), afin de faciliter l'examen de ces demandes.

b) Aider les gouvernements à établir leurs rapports sur les dérogations prévues au paragraphe 2 de l'article 11.

33. Le Secrétariat et le CAR/SPAW soutiennent le renforcement des capacités pour améliorer la notification des dérogations, y compris par le biais d'échanges entre pairs et d'évaluations des besoins des Parties contractantes.
34. Fournir une assistance aux Parties contractantes, selon qu'il convient, pour l'établissement de leurs rapports sur les dérogations en utilisant le formulaire de rapport volontaire.

2.3.2.3 Inscription des espèces protégées au titre du Protocole SPAW

35. Le groupe de travail ad hoc du STAC sur les espèces travaillera sur les tâches assignées par le STAC. Le Groupe de travail examinera, évaluera et formulera des recommandations (y compris la base de toute recommandation) sur les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du Protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces.

2.3.2.4 Élaboration de plans de conservation et de gestion

36. Le groupe de travail du STAC sur les espèces travaillera sur des recommandations et des mesures adéquates de

rétablissement et de gestion des espèces en fonction des recommandations du STAC 10 de SPAW et des termes de référence révisés des groupes de travail de SPAW.

37. Le groupe de travail sur les espèces élaborera un ensemble de recommandations prioritaires pour la conservation et la gestion des poissons-perroquets dans les Caraïbes.
38. Le groupe de travail sur les espèces et le groupe de travail sur les zones protégées entreprennent la tâche conjointe prévue au paragraphe 15 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26, pour la conservation du mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*), et font rapport sur les progrès accomplis et formulent des recommandations, le cas échéant, à l'intention du STAC 11.

2.3.2.5 Contribution du CAR-SPAW

39. Continuer, à l'appui du secrétariat, de fournir des orientations sur l'utilisation du document d'orientation, des critères et de l'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW.

2.3.3 Résultats attendus et indicateurs

40. Les principales réalisations et indicateurs de succès au titre de ce sous-programme, seront les suivants :

Réalisations	Indicateurs de succès
Une procédure actualisée pour l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW et une liste actualisée des zones protégées au titre du Protocole SPAW ainsi que la réactivation des programmes de coopération entre les sites	Augmentation du nombre de zones protégées inscrites au Protocole SPAW, ainsi que les révisions en cours des informations fournies sur la liste, fournissent des informations complètes sur les MPA trouvées dans la région des Caraïbes
Le format de présentation des dérogations au titre de l'article 11, paragraphe 2, est diffusé et sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport	Amélioration des demandes et de l'examen des dérogations au titre du paragraphe 11(2) du protocole SPAW afin d'assurer la survie continue de l'espèce.
Assistance technique, outils et produits d'information qui soutiennent la mise en œuvre par les Parties contractantes du Protocole SPAW pour les espèces inscrites aux annexes I à III, ainsi qu'un soutien à la préparation de propositions d'inscription d'espèces, conformément à la « Procédure de soumission et d'approbation des propositions d'inscription ou de suppression d'espèces aux annexes I, II et III »	Amélioration de la compréhension, du suivi et de la coopération en matière de gestion des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW, ainsi que de la mise en œuvre d'activités visant à assurer la survie de ces espèces

2.3.4 Budget proposé (indicatif)

Activité	2023			2024		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, du Programme de coopération et autres tâches du groupe de travail de la zone protégée						
Soutien au programme de coopération des zones protégées inscrites	0	0	0	0	0	0
Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11 du Protocole SPAW						

Aider les gouvernements à établir leurs rapports sur les dérogations prévues au paragraphe 2 de l'article 11	0	0	0	0	0	0
Élaboration de la stratégie	0	3 710	3 710	0	10 600	10 600
Inscription des espèces protégées au titre du Protocole SPAW						
Évaluation de la liste	0	5 000	5 000	0	35 000	35 000
Total	0	8 710	8 710	0	45 600	45 600

*Soutien en nature envisagé par les partenaires

2.4 Conservation des espèces menacées et en voie de disparition

2.4.1 Objectifs

41. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Promouvoir la sensibilisation et l'action, dans la région, sur les priorités de la gestion des espèces menacées et migratrices, afin d'accroître le niveau de protection nationale et régionale ;
- b) Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans de rétablissement et de gestion des espèces existants, ainsi que les recommandations élaborées dans le cadre du Protocole SPAW ;
- c) Élaborer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires préoccupantes sur le plan régional, y compris celles qui ont une importance économique ; et
- d) S'attaquer à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes, qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces SPAW et les habitats de la région des Caraïbes, en particulier les espèces exotiques envahissantes marines ou côtières.

2.4.2 Activités

42. Les activités proposées pour la mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2023-2024 se concentreront sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, les élastomobranches et les tortues marines, ainsi que sur le soutien aux programmes de conservation des requins et des raies, des poissons-perroquets et du mérout de Nassau, en coopération avec les organismes scientifiques et de pêche compétents, ainsi qu'avec des organisations telles que la CBI et WECAFC. Sous réserve de la disponibilité de fonds, des efforts seront également déployés pour renforcer la collaboration avec les parties prenantes nationales et régionales de la pêche en vue de l'élaboration d'évaluations des prises accessoires et de programmes d'atténuation.

2.4.2.1 Conservation des mammifères marins

43. Conformément aux priorités identifiées par le STAC et la COP, notamment avec la révision du plan d'action pour les mammifères marins de SPAW, les activités suivantes sont proposées pour la mise en œuvre par le CAR-SPAW :

a) **Soutenir le travail en réseau**

- Continuer de renforcer le réseau régional des professionnels des ressources naturelles et de gestionnaires de MPA activement impliqués dans la recherche, la gestion et la conservation des mammifères marins, grâce à l'utilisation de diverses plateformes pour assurer la durabilité et les synergies entre les divers intervenants de la région des Caraïbes.
- Promouvoir l'inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion des MPA et renforcer la capacité des gestionnaires participant à la conservation des mammifères marins.

b) Poursuivre les travaux sur le cadre opérationnel d'un réseau d'activités régional pour les mammifères marins et, sous réserve des orientations fournies par les Parties contractantes, soutenir sa création

c) Améliorer la connaissance et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes

- Appuyer et promouvoir les initiatives de coopération transfrontière aux niveaux sous-régional et régional, telles que le projet Mégafaune marine caribéenne et activités anthropiques (CAMAC) (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.36) et l'initiative « Protéger les corridors bleus » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.42), pour l'élaboration d'études transfrontalières visant à évaluer et à suivre les populations de mammifères marins des Caraïbes.
- Soutenir les Parties contractantes dans l'élaboration de leurs stratégies et cadres nationaux, y compris les plans nationaux de conservation et de rétablissement pour la conservation des mammifères marins en tenant compte du « Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes » révisé, 2022 (sous réserve de financement).
- Soutenir les évaluations nationales des prises accessoires de mammifères marins par les Parties contractantes et synthétiser ces évaluations dans un rapport évaluant le risque de prises accessoires de mammifères marins dans la région des Caraïbes (sous réserve de financement).
- Soutenir la conformité au protocole SPAW et à d'autres exigences concernant la capture et la captivité des mammifères marins.
- Renforcer la capacité régionale d'atténuer et de surveiller les impacts anthropiques sur les mammifères marins, comme indiqué dans le « Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes » révisé (sous réserve de financement).
- Promouvoir la mise en œuvre nationale et régionale des Principes généraux et des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.38/INF.13](#)), la boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.42/INF.32](#)) et le [Kit éducatif numérique pour les observateurs de baleines](#).

d) Améliorer les connaissances et la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les mammifères marins

- Améliorer la sensibilisation, compiler des données et, le cas échéant, mettre en œuvre des stratégies visant à atténuer les effets des prises accessoires et des empêtrements, de la pollution et des collisions avec les navires, sur la méga-faune marine et en particulier les mammifères marins dans la région des Caraïbes, en collaboration avec les Parties contractantes et, le cas échéant, en collaboration avec la CBI, les organisations de pêche et d'autres organisations intergouvernementales compétentes.

e) CAR-SPAW Contribution

- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) et les mesures subséquentes, y compris (sous réserve de financement) pour améliorer les connaissances sur les populations de mammifères marins dans les Caraïbes, évaluer les impacts anthropiques (notamment les pêches, la chasse, la pollution et la dégradation de l'habitat, etc.), renforcer la capacité régionale d'atténuer ces menaces dans le cadre du Projet CAMAC. **Le CAR-SPAW contribuera également aux efforts** vers le renforcement des liens avec la CBI et reste impliqué dans les projets de jumelage du projet de gouvernance des océans (dit « projet transatlantique ») et soutient le développement d'un RAR des mammifères marins

f) Finaliser et lancer la mise en œuvre d'un plan de travail conjoint entre le PNUE/Secrétariat de la

Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI), compte tenu de la décision de la CBI en 2022 de ne pas établir de Mémoire d'entente formel avec le Secrétariat.

- g) **Renforcer la collaboration avec le Sous-programme de Pollution Marine et ses protocoles relatif à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS) et Coopération en matière de Lutte contre les déversements d'hydrocarbures y compris par une plus grande collaboration entre les CAR des secrétariats. Cela inclura les impacts potentiels de l'exploration pétrolière et de l'exploitation des espèces protégées, y compris les mammifères marins et les habitats associés.**

2.4.2.2 Conservation des tortues marines

44. La priorité sera accordée aux activités suivantes au cours de l'exercice biennal :

- a) Reconnaisant la valeur de la collaboration en cours avec Widecast, le Secrétariat et le CAR-SPAW chercheront à renforcer leur coopération, notamment par la signature éventuelle d'un Mémoire d'entente qui reconnaîtrait Widecast comme un RAR, qui sera signé par le CAR-SPAW conformément au chapitre VII des lignes directrices. [UNEP\(DEC\)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1](#). La priorité serait accordée aux activités décrites dans [\[UNEP\(DEPI\)/CAR WG.43/INF.24\]](#), sous réserve de l'approbation du STAC10 SPAW.
- b) Soutenir l'élaboration de plans d'action pour le rétablissement des tortues marines (STRAPs) dans les pays qui n'ont pas de plans.
- c) Soutenir les STRAP existants par la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales, en particulier des formations en ce qui concerne les éducateurs (formation des enseignants), les agents des services de police, les vétérinaires et les premiers intervenants.
- d) Collaborer davantage et renouveler le Mémoire d'entente avec l'IAC sur les activités relatives aux tortues marines dans le plan de travail, afin de s'assurer que le travail n'est pas dupliqué.
- e) Soutenir, selon qu'il convient, les efforts déployés au sein des organisations/organismes régionaux de pêche, et pour réduire les prises accessoires de tortues marines et continuer d'élaborer des programmes d'évaluation et d'atténuation des prises accessoires.
- f) Soutenir la conformité au protocole SPAW et à d'autres exigences concernant la capture de tortues marines.
- g) Coordonner avec l'IAC pour élaborer un mécanisme de coopération visant à faciliter la conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest

2.4.2.3 Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les Partenaires

45. Sous réserve de la disponibilité des fonds, les efforts dans ce domaine seront déployés conformément aux besoins régionaux liés aux espèces envahissantes nouvelles ou existantes (p. ex. le poisson-lion).

2.4.2.4 Conservation des espèces de poissons

46. Le sous-programme SPAW collaborera, selon qu'il conviendra, avec des partenaires, y compris des ONG et des organisations intergouvernementales intéressées, y compris des organismes régionaux de pêche, ayant les compétences appropriées pour conserver les espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes.
47. Le CAR-SPAW/et le Secrétariat aide les Parties contractantes à renforcer la conservation et la gestion durable des poissons-perroquets, notamment par le biais de discussions au sein du Groupe de travail sur les espèces, le cas échéant.
48. Soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts pour promulguer des réglementations nationales interdisant explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention, la vente et le commerce du poisson-scie.

2.4.2.5 Une plus grande collaboration dans la gestion et la conservation

49. Les activités ci-dessous pourraient être envisagées, sous réserve de la disponibilité de fonds et de

ressources :

- Aider à la mise en œuvre du Plan régional de gestion des sites de regroupement de frayères (FMP) élaboré par la COPACO.
- Examiner les possibilités d'améliorer la gestion et la protection des MPA pour le mérrou de Nassau.
- Élaborer du matériel de sensibilisation et d'éducation pour éduquer le public sur les requins et les raies.
- Aider les Parties à SPAW à mettre en œuvre la collecte de données et à faire rapport sur les captures (accessoires) de requins et de raies, en collaboration avec les organisations régionales de la pêche.
- Aider les Parties contractantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation nationale pour la gestion durable de chacune des espèces de requins et de raies inscrites aux annexes du Protocole SPAW.

2.4.3 Résultats attendus et indicateurs

50. Les principales réalisations et indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Réalisations	Indicateurs de succès
Amélioration de la préparation et de la réponse aux impacts anthropiques sur les populations de mégafaune et de mammifères marins dans la région des Caraïbes	Amélioration de la sensibilisation et de la réponse aux impacts sur la mégafaune marine dans l'ensemble de la région des Caraïbes
Meilleure connaissance des zones d'habitat essentiel de la mégafaune et soutien accru à la protection transfrontalière - notamment par la mise en œuvre du projet CAMAC et des collaborations avec des parties prenantes locales, régionales et privées	Protection supplémentaire accordée aux espèces de mégafaune et à leurs zones d'habitat essentielles dans l'ensemble de la région des Caraïbes, y compris une collaboration accrue avec les Parties contractantes qui partagent des stocks de mammifères marins
Soutien au dépôt régional des données sur les échouages de mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes.	Amélioration et augmentation de la diffusion et de la collecte des données sur les échouages de mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne une participation et une collaboration accrues avec les États membres
Renforcer les relations avec les parties contractantes pour promouvoir les objectifs du PAMM	Amélioration et augmentation de la diffusion, de la collecte et de l'utilisation des données sur la mégafaune marine dans l'ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne le prélèvement direct ou indirect de mammifères marins, et intégration de mesures visant à réduire leur prise dans les politiques nationales d'environnement et de développement
Les Plans d'action pour le rétablissement des tortues marines, STRAP, existants ont été élargis et de nouveaux STRAP ont été élaborés	Un nombre croissant d'États ont élaboré ou renforcé des stratégies de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats dans la région des Caraïbes
Élaboration de lignes directrices et de critères normalisés pour le suivi des sites indexés dans les zones d'alimentation des tortues marines dans la région des Caraïbes	Un nombre croissant d'États au sein de la région des Caraïbes sont habilités et ont renforcé leur capacité à améliorer le suivi des tortues marines

Formation apportée sur la plage de nidification et dans l'eau, suivi de la population	sur leur territoire, grâce à des méthodes de recherche coordonnées et standardisées
Poursuivre les efforts visant à s'attaquer au problème des espèces exotiques envahissantes régionales en collaboration avec les partenaires pertinents	Collaborations et partenariats soutenus, y compris une meilleure coordination avec les États membres pour surveiller, signaler et traiter les espèces envahissantes nouvelles et existantes, en particulier en ce qui concerne leur impact sur les écosystèmes
Intensification des travaux de conservation des espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes en collaboration avec les partenaires concernés	Renforcement de la collaboration pour élaborer/produire des fiches d'information et du matériel éducatif à diffuser dans la région sur les poissons-perroquets
Soutien au réseau régional d'application de la loi sur la faune	Amélioration de la protection accordée aux espèces endémiques dans l'ensemble de la région des Caraïbes grâce à une collaboration accrue entre les Parties, les ONG et les autres parties prenantes concernées

2.4.4

Budget proposé (indicatif)

Activité	2023			2024		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des mammifères marins						
Soutenir le travail en réseau	0	0	0	0	0	0
Appui aux Parties contractantes	0	0	0	0	0	0
Éducation et sensibilisation sur les mammifères marins	0	0	0	0	0	0
Mise en oeuvre du projet CAMAC ¹	0	411 916	411 916	0	166 526	166 526
Conservation des espèces menacées						
Appel de propositions pour la conservation des espèces ²	0	104 605	104 605	0	83 821	83 821
Contrôle des espèces envahissantes						
Soutien aux initiatives régionales (p. ex. poisson-lion)	0	0	0	0	0	0
Une plus grande collaboration en matière de gestion et de conservation						
Élaboration de matériel de sensibilisation et d'éducation	0	0	0	0	0	0
Appui aux Parties contractantes	0	0	0	0	0	0

Total	0	516 521	516 521	0	83 821	83 821
--------------	----------	----------------	----------------	----------	---------------	---------------

1 Comprend 578 442 \$US provenant du projet CAMAC

2 Comprend le financement de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW

Remarque : *** Montant approximatif converti d'Euros en USD, en utilisant le taux de conversion 1 € : 1,06 US\$

2.5 Conservation, utilisation durable et rétablissement des écosystèmes marins et côtiers

2.5.1 Objectifs

51. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Aider à la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins de la région, en particulier par des pratiques durables et le développement de solutions basées sur la nature ;
- b) Sensibiliser et encourager les actions des gouvernements et d'autres partenaires dans la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, tels que les mangroves et les herbiers marins ; et
- c) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris leurs services écosystémiques, les menaces à leur durabilité et les mesures nécessaires pour les protéger, les gérer et les rétablir ;
- d) Promouvoir l'approche de gestion par écosystème et les principes et valeurs de bonne gouvernance pour la conservation et la gestion des écosystèmes marins dans la région.
- e) Promouvoir la Décennie des Nations Unies pour le rétablissement des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, en tant qu'initiative mondiale visant à sauvegarder et à améliorer la compréhension scientifique des écosystèmes côtiers et marins.

2.5.2 Activités

52. Les activités proposées pour l'exercice biennal continueront d'être axées sur les écosystèmes côtiers et marins.

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

53. Poursuite de la réactivation du réseau mondial de suivi des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du GCRMN (GCRMN-Caraïbes) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10 et UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.27). Les activités menées par le CAR-SPAW sous réserve de financement comprendront :

- Promotion et mise en œuvre des Directives régionales pour le suivi biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17) ainsi que des lignes directrices pour le suivi intégré des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/INF.4) et la représentation et la promotion des lignes directrices et du GCRMN-Caraïbes dans les forums pertinents ;
- Continuer de soutenir les efforts de suivi des récifs coralliens, afin d'évaluer leur état écologique aux niveaux régional et mondial ;
- Élaboration d'un plan d'action pour le prochain exercice biennal (2023-2024) et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités telles que des ateliers et des petites subventions pour le travail sur le terrain ; et
- Participation à des initiatives mondiales sur les récifs coralliens, notamment l'ICRI, le Reef Resilience Network et le Coral Reef Consortium.

54. Sous réserve de la disponibilité des fonds, poursuivre les travaux sur la maladie de perte de tissu corallien pierreuse et d'autres espèces envahissantes existantes et nouvelles, en particulier en ce qui concerne le rejet d'eau de ballast dans la région des Caraïbes (renforcer les échanges et les actions avec le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures). Le sous-programme SPAW continuera également de partager les ressources mises au point par

d'autres partenaires, notamment le GCFI et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

2.5.2.2 Approches de gestion par écosystèmes

55. Grâce au financement du projet ACP MEA III, des projets locaux/nationaux de gestion par écosystèmes (EBM) promouvant une approche intégrée de la réduction de la pollution et de la restauration de l'habitat seront mis en œuvre au Suriname et au Guyana, en collaboration avec le sous-programme de lutte contre la pollution marine (AMEP). Le Guyana est Partie aux protocoles LBS et SPAW et le Suriname est en train de ratifier les deux protocoles. Il s'appuiera sur les enseignements tirés des projets pilotes de gestion par écosystème mis en œuvre dans le cadre du projet CLME+ du FEM et aidera les pays à mettre en œuvre des activités dans le cadre de leurs plans et stratégies nationaux de prévention de la pollution.
56. La restauration des écosystèmes côtiers et marins dégradés sera encouragée et renforcée par le projet intitulé « Renforcer la gouvernance régionale des océans par une meilleure gestion par zone et des zones marines protégées, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le projet est en phase de préparation et le calendrier prévisionnel des travaux est pour une période de 8 mois de septembre 2023 à avril 2024.
57. La protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers dans le grand écosystème marin des Caraïbes et du plateau nord du Brésil seront soutenues par le projet « *Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable (PROCARIBE+)* », financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet de quatre (4) ans (2023-2027) *permettra une coopération multipartite à l'échelle régionale pour la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil, ainsi que pour les environnements nationaux propices à la restauration, y compris les approches de gestion par écosystème.*

2.5.2.3 Conservation des zones humides et des mangroves

58. Le CAR-SPAW pourrait développer des activités visant à promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la restauration des mangroves. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient comprendre :
 - Réengager l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) de Ramsar par l'intermédiaire du *Centre régional de formation et de recherche sur les zones humides (CREHO)*.
 - S'engager dans des initiatives régionales pour soutenir (financièrement et techniquement) le développement d'événements régionaux de renforcement des capacités et de réseaux de professionnels et d'experts sur la conservation, le suivi et la restauration des mangroves.
59. Promotion et mise en œuvre du Manuel pour la restauration écologique des mangroves dans le système récifal mésoaméricain et la région des Caraïbes ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.42/INF.16](#)) et la représentation et la promotion des lignes directrices dans les forums pertinents

2.5.2.4 Conservation des herbiers marins

60. Le CAR-SPAW pourrait développer des activités visant à promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la restauration des herbiers marins. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient comprendre :
 - S'engager dans des initiatives régionales pour soutenir (financièrement et techniquement) le développement d'événements régionaux de renforcement des capacités et de réseaux de professionnels et d'experts sur la conservation, le suivi et la restauration des herbiers marins.

- Participation à des initiatives mondiales sur les herbiers marins, notamment la World Seagrass Association, Seagrass Watch, SeagrassNet.
- Élaboration d'un manuel régional pour la restauration écologique des herbiers marins dans la région des Caraïbes

2.5.2.5 Partage des données régionales et de la recherche sur les sargasses

61. Sous réserve de la disponibilité des fonds, les activités à mettre en œuvre pourraient comprendre :

- Collaboration avec les Parties contractantes pour participer et contribuer aux forums pertinents, le cas échéant, y compris le Centre d'information sur le Sargassum et le Groupe de travail sur le Sargassum coordonné par l'Initiative Planète bleue du Groupe d'observation de la Terre (GEO), ainsi que la IOC de la Sous-Commission de l'UNESCO pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), ainsi que, le cas échéant, le programme SARGCOOP.
- Sur demande, le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon qu'il convient, poursuivent la coordination et la collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes afin d'étudier les causes et de promouvoir les synergies et les solutions aux afflux des sargasses sur les côtes, dans le cadre du Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena et fournir des informations sur le SPAW et ses travaux à ces instances.
- Mobiliser le Groupe de travail sur le Sargassum de SPAW pour étudier les Parties contractantes sur leurs besoins en matière de gestion des afflux des sargasses et sur la manière dont ces inondations peuvent affecter leur mise en œuvre des obligations au titre du Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena [, et du Protocole LBS, le cas échéant].
- Travailler avec le Groupe de travail sur le Sargassum pour mettre à jour et hiérarchiser le plan d'action de ce groupe dans (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7) pour examen par le STAC11 et COP13, en tenant compte des constatations issues de l'enquête et des consultations, ainsi que de tout conseil auprès d'experts supplémentaires, le cas échéant.
- Coordination du partage de données sur la gestion et l'impact des sargasses sur les zones humides, en collaboration avec CariWet – Ramsar voir point 2.5.2.3.
- Coordination des projets et événements liés aux Sargasses tout au long de la région des Caraïbes.
- Élaboration et partage de documents d'information pour le grand public, les gouvernements, les gestionnaires côtiers et les autres personnes touchées par les sargasses.
- Coordination de la réponse aux afflux de sargasses entre les secrétariats de la Convention de Cartagena et d'Abidjan, du Programme d'action mondial (PAM) du PNUE et d'autres programmes des Nations Unies impliqués dans l'évaluation des échouages de sargasses dans la région des Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

2.5.3 Résultats attendus et indicateurs

62. Les principales réalisations et indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Réalisations	Indicateurs de succès
Réactivation soutenue du GCRMN-Caraïbes, ainsi que les conseils fournis par le Comité directeur	La capacité des pays à surveiller et à protéger les écosystèmes des récifs coralliens est améliorée et renforcée grâce à l'utilisation de méthodes normalisées de collecte de données et de communication Augmentation du nombre d'experts et de professionnels impliqués dans les travaux du GCRMN-Caraïbes
Collecte et meilleure intégration de données harmonisées sur la surveillance biophysique et socio-économique des récifs coralliens	
Développement d'une base de données régionale pour stocker et analyser les données collectées par le	
	La Maladie de la perte de tissu corallien pierreux et

GCRMN-Caraïbes	l'extinction du <i>Diadème</i> sont suivies et les pays de la région des Caraïbes sont activement engagés à aborder ces questions.
Contribution au prochain rapport du GCRMN sur l'état des récifs coralliens du monde, ainsi qu'au GCRMN-Caraïbes et aux tendances des récifs coralliens	
Protocoles harmonisés de suivi des mangroves et des herbiers marins dans la région des Caraïbes	La capacité des pays de faire le suivi et de protéger les écosystèmes de mangroves et les herbiers marins est améliorée et renforcée grâce à l'utilisation de méthodes normalisées de collecte de données et de communication des données
Les approches de gestion par écosystème sont encouragées tout au long de la région des Caraïbes	Capacité accrue au sein des États membres de mettre en œuvre des approches de gestion par écosystème
Amélioration de la résilience des écosystèmes côtiers face aux pressions du changement climatique	Renforcement de la capacité des États membres à conserver efficacement et à utiliser de manière durable les ressources présentes dans les écosystèmes côtiers. Augmentation du nombre de projets et d'initiatives visant à restaurer les écosystèmes côtiers et marins dans la région des Caraïbes et à atténuer les impacts du changement climatique

2.5.4 Budget proposé (indicatif)

Activité	2023			2024		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des récifs coralliens						
Mise en œuvre du GCRMN Caraïbes et appui au suivi des pays	0	17 500	17 500	0	62 500	62 500
Soutenir les travaux sur la Maladie de la perte de tissu corallien pierreux et d'autres espèces envahissantes	0	0	0	0	0	0
Actions du CAR pour la conservation des écosystèmes (appel à propositions, restauration...)	0	14 688	14 688	0	25 288	25 288
Approches EBM (gestion par écosystème)						
Appui au projet EBM au Guyana et au Suriname ¹	0	90 000	90 000	0	0	0
Conservation des zones humides et des mangroves						
Promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la restauration des mangroves	0	3 710	3 710	0	6 890	6 890
Conservation des herbiers marins						
Promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la restauration des herbiers marins	0	0	0	0	0	0
Sargassum						

Partage des données régionales et de la recherche sur les sargasses	0	160 816	160 816	0	213 816	213 816
Total	0	286 714	286 714	0	308 494	308 494

1 Comprend les fonds des projets sur le renforcement des capacités, liés aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (MEA III ACP)

ANNEXE I : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

Activité	Budget 2023				Budget 2024			
	CTF	Autres contributions*	Coût total		CTF	Autres contributions*	Coût total	
2.1 Coordination de Programme (coûts salariaux et réunions de la COP et du STAC)	365 664	556 989	922 653		419 800	360 002	779 802	
2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	0	288 900	288 900		0	205 900	205 900	
2.3 Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces	0	8 710	8 710		0	45 600	45 600	
2.4 Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	0	516 521	516 521		0	83 821	83 821	
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers	0	286 714	286 714		0	308 494	308 494	
Sous-total	365 664	1 657 834	2 023 498		419 800	1 003 817	1 423 617	
Dépenses d'appui au programme 13 % (montant sujet à modification, en fonction de la source des fonds)	47 536,32	215 518,42	263 054,74		54 574	130 496,21	185 070,21	
TOTAL SPAW	413 200,32	1 873 352,42	2 286 552,74		474 374	1 134 313,21	1 608 687,21	

*Comprend le financement de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW du projet CAMAC

ANNEXE II : LISTE DES ACTIVITÉS NON FINANCIÉES

Domaine thématique	Activité proposée	Budget prévisionnel
Coordination de Programme	Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre effective du Protocole SPAW Atelier en ligne pour promouvoir la ratification	1 000 \$US
Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	Développement, mise à jour et promotion continue de la base de données régionale sur les MPA	18 000 \$US
	Échange d'apprentissage avec des pays spécifiques (éventuellement 2-3 gestionnaires de MPA)	20 000 \$US
	Évaluation de l'efficacité de la gestion	10 000 \$US
	Déplacements pour Atelier de formation des formateurs	5 000 \$US
Mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces	Diffuser largement, et mettre à jour, le cas échéant, la fiche d'information sur le processus d'inscription à la liste SPAW et les sites inscrits, préparée par le Secrétariat en anglais en espagnol et en français.	1 000 \$US
	Soutien au processus d'inscription des zones protégées.	10 000 \$US
	Soutenir les zones protégées et la gestion des espèces envahissantes, tout en tenant compte de l'afflux des sargasses, le cas échéant.	10 000 \$US
	Atelier de formation en ligne sur la préparation des rapports de dérogations, à l'aide du format de déclaration volontaire	20 000 \$US

Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	Élaboration de communications et matériel pédagogique	6 000 \$US
	Soutenir l'élaboration de plans d'action pour le rétablissement des tortues marines (STRAP) dans les pays qui n'ont pas de plans et soutenir les STRAP existants par la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales, en particulier en assurant des formations.	20 000 \$US
	Aider les parties contractantes à évaluer les populations de certaines espèces pertinentes des annexes.	20 000 \$US
Conservation, utilisation durable et rétablissement des écosystèmes marins et côtiers	Travaux d'appui sur la SCTLD et d'autres espèces envahissantes.	15 000 \$US
	Promouvoir la conservation des herbiers marins	50 000 \$US
Total		206 000 \$US

ANNEXE III : LISTE DES PROJETS DECRIVANT LA RESPONSABILITE DU SECRETARIAT ET DU CAR SPAW

Projet	Réalizations	Information (I), Avis favorable (A) ou Adoption (A)	Directeur	Fonds	Partenaires du projet	Responsable Secrétariat de la Convention de Cartagena ou CAR, Autres	Calendrier
Projet CAMAC : Mégafaune marine des Caraïbes et activités anthropiques							
	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Module de travail 1, Interaction avec la pêche</u> : Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations de pêche des Caraïbes, une évaluation des questions socio-économiques et environnementales liées aux interactions entre les pêches et la mégafaune marine. • <u>Module de travail 2, « Réseaux échouages »</u> : Renforcer les réseaux d'échouage des mammifères marins et des tortues de mer afin d'améliorer les connaissances et le suivi des impacts d'origine humaine sur ces groupes d'espèces. • <u>Module de travail 3, « Sensibilisation »</u> : Un programme de 	Information	CAR-SPAW, Sanctuaire Agoa	INTERREG UE	OEKO (Organisation des États des Caraïbes orientales), Conseil régional de la Guadeloupe (CRG), COPACO (Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest), Institut des affaires maritimes (CAR de la Convention de Cartagena sur les sources terrestres de pollution), WIDECAST (Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network), Observatoire Pelagis (Université de la Rochelle, France), ONG Haiti Ocean Project (HOP), Aruba Marine Mammal Foundation, et Mon Ecole Ma Baleine (MEMB), l'Université de Technologie de la Jamaïque, la DCNA (Dutch Caribbean Nature Alliance).	CAR-SPAW	Phase 1 2023-2024 et deuxième phase 2024-2028

	<p>jumelage d'écoles pour sensibiliser à la préservation de la mégafaune marine et du milieu marin en général et renforcer les compétences en matière d'éducation environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Module de travail 4, « Amélioration des connaissances »</u> : Renforcer les connaissances sur la biodiversité, l'abondance et la répartition de la mégafaune marine de la région des Caraïbes, grâce notamment à des relevés aériens régionaux. 						
<p>« Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA III », Résultat 2.2 Renforcement des zones protégées</p>							
	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) et la viabilité financière et d'autres lacunes identifiées. - Développement d'un réseau opérationnel de MPA SPAW. Une (1) évaluation régionale PAME sera menée au début et à la fin du projet 	<p>Information (appuyée et approuvée à la COP11 de SPAW)</p>	<p>OP SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.</p>	<p>MEA ACP DE L'UE Environ 250 000 \$US pour l'année. Pas de fonds pour les salaires.</p>	<p>UE, ACP, PNUE, UICN, BIOPAMA, FAO. De plus : WCMC, MPA Connect, CaMPAM, NAMPAM, CAR SPAW, Red Golfo, DCNA, etc.</p>	<p><u>Secrétariat</u> Ce projet comprend les sous-programmes SPAW LBS et CETA. En collaboration avec CAR-SPAW et le PA WG</p>	<p>2020-2024</p>

	<p>ACP-MEAs-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) MPA inscrites au titre du protocole SPAW.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants de chaque pays SPAW, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils PAME. - Deux (2) projets locaux/nationaux de gestion par écosystème (EBM) promouvant une approche intégrée de la réduction de la pollution et de la restauration de l'habitat seront mis en œuvre dans deux (2) pays qui sont Parties aux protocoles LBS et SPAW. 						
<p>Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du Grand écosystème marin du golfe du Mexique (GdM LME), Résultats 3.3 « Amélioration de la coordination et de la coopération bilatérale grâce au renforcement des réseaux »</p>							
	<p>3.3. - Institutions cartographiées et possibilités d'intégration</p>	<p>Avis favorable et Adoption</p>	<p>OP SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR</p>	<p>380 000 \$US pour toute la durée du projet.</p>	<p>PNUE, ONUDI, FAO, NOAA, SEMARNAT, CONAPESCA, CONANP, NCPC-TU, CONAGUA, IMTA,</p>	<p><u>Secrétariat</u> Ce projet comprend les sous-programmes SPAW et CETA.</p>	<p>2023-2027</p>

	<p>identifiées</p> <p>- Mise en œuvre de propositions à l'appui de l'amélioration des capacités de gouvernance et des possibilités de transformation</p> <p>-</p>		<p>SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.</p>		<p>INAPESCA, UADY, CINVESTAV, CONABIO, CONAFOR, SEMAR, INECOL</p> <p>De plus : MPA Connect, CAR-SPAW</p>	<p>En collaboration avec CAR-SPAW et le PA WG</p>	
Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements régionaux pour un développement socio-économique durable bleu (PROCARIBE+ FEM PNUD)							
	<p>Avant la phase de lancement du projet PROCARIBE+, financé par le FEM, le Secrétariat examinera les domaines d'appui possibles à la mise en œuvre, y compris les réalisations et les résultats spécifiques.</p>	<p>Avis favorable et Adoption</p>	<p>OP SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.</p>	<p>TBD</p>	<p>PNUE, UNOPS, ACS, CARICOM, CCAD, OECO, COI-UNESCO, PNUD, CCNULC, dont 26 pays et 18 territoires d'outre-mer.</p> <p>Autres à déterminer</p>	<p><u>Secrétariat</u></p> <p>Ce projet comprend les sous-programmes SPAW et CETA.</p> <p>En collaboration avec CAR-SPAW et le PA WG</p>	<p>2023-2027</p>